

## OUTILS DE NÉGOCIATION ENSEMBLE POUR UN MONDE PLUS JUSTE

# Une nouvelle trousse pour aider à négocier des clauses essentielles

Les sections locales du SCFP doivent négocier des clauses solides qui les protégeront si des mesures anti-syndicales comme le projet de loi des conservateurs sur la divulgation financière des syndicats ou des lois dites du « droit au travail » sont adoptées.

Dans le cadre du projet *Ensemble pour un monde plus juste*, le SCFP a préparé une trousse de négociation spéciale pour vous aider à parer les coups de cette nature. Cet outil permettra aux équipes de négociation d'évaluer le contenu de leur convention collective et de la bonifier à la lumière des exemples de clauses fournis.

Même si cela ne protégera pas nos sections locales contre toutes les lois antisyndicales, il est en effet nécessaire de négocier de nouvelles clauses pour défendre notre droit de représentation.

Par exemple, si le projet de loi C-377 est adopté, les sections locales seront forcées de rendre publiques des informations détaillées sur l'état de leurs finances, ce qui nécessitera du temps

et des ressources supplémentaires. Puisque les membres du syndicat ont déjà accès à ces renseignements, seul l'employeur bénéficierait de ces nouvelles règles. La trousse propose donc des pistes pour faire en sorte que l'employeur assume une partie des coûts des mesures envisagées.

Au total, sept aspects importants sont abordés :

- les coordonnées des membres
- les séances d'orientation
- l'accès aux lieux de travail
- les babillards
- la déduction à la source et le versement des cotisations syndicales
- la mise à disposition pour affaires syndicales
- les clauses de protection contre les modifications législatives

La trousse aborde aussi les enjeux juridiques liés à l'accès du syndicat aux coordonnées des employés. Ces informations sont essentielles au fonctionnement démocratique du syndicat. En vertu de la loi, l'employeur doit d'ailleurs les fournir. Si on enchâsse



ce droit dans la convention collective, en précisant le format dans lequel les renseignements doivent être transmis, l'employeur aura des balises claires.

Il est primordial d'échanger avec tous nos membres. Ça toujours été le cas et c'est encore plus vrai aujourd'hui en raison de la multiplication des attaques contre les droits des syndicats.

Le renforcement de notre droit de représentation sera bénéfique aux sections locales, au SCFP et à tout le mouvement syndical.

Pour en savoir plus sur cette trousse de négociation, contactez votre conseiller national.

■ **Graham Cox**

## À L'INTÉRIEUR

### 2 OUTILS DE NÉGOCIATION

Plus facile d'établir les priorités grâce aux sondages en ligne

### 3 TENDANCES EN NÉGOCIATION

Déficiences intellectuelles: des gains pour les travailleurs de l'Ontario et du Manitoba

### 4 AVANTAGES SOCIAUX

Une solution au coût élevé des médicaments

# Plus facile d'établir les priorités grâce aux sondages en ligne

Le SCFP est une organisation démocratique dont les mandats sont décidés par la base. Pour garantir notre succès, nous devons avoir des échanges constants avec nos membres. Le sondage est d'ailleurs un puissant outil qui contribue à alimenter ce nécessaire dialogue. Il permet de transmettre des renseignements à nos membres et de connaître leurs priorités en matière de négociation. Comme cette cueillette d'informations est indispensable pour un syndicat, les sondages menés auprès des membres doivent être préparés avec soin.

Un sondage court et bien construit encouragera les membres à exprimer les aspects positifs et négatifs de leur travail. Les réponses obtenues donneront du poids à nos principales demandes, en plus de faciliter la mobilisation des membres sur ces questions. Grâce à l'apport des membres, le comité de négociation pourra parler avec force lors des discussions avec l'employeur.

Les sondages sont souvent utilisés en prévision des négociations, mais peu de sections locales savent que le SCFP

met des ressources à leur disposition pour en faciliter l'administration. Le service de la recherche utilise LimeSurvey, un logiciel de sondage en ligne gratuit qui permet de concevoir un sondage répondant à vos besoins, de recueillir les données et de les analyser.

LimeSurvey est facile d'utilisation et offre une grande flexibilité. Tous les navigateurs internet permettent d'avoir accès au sondage et on peut le faire circuler par courriel.

Le logiciel permet aux répondants de sauvegarder leurs réponses et de revenir terminer le questionnaire plus tard. Cela limite les questionnaires à moitié remplis et augmente la fiabilité du sondage. L'administrateur du sondage peut aussi programmer une date limite pour répondre aux questions.

En fonction des réponses précédentes du répondant, LimeSurvey ajoute des conditions aux questions

suivantes. Il est aussi possible pour le répondant de sauter les questions qui ne le concernent pas.

Le Service de la recherche du SCFP utilise ce logiciel depuis plusieurs années. Cette expertise lui a permis de développer des techniques permettant d'obtenir un taux de réponse élevé. Nous disposons aussi d'une banque de questions standard qui peuvent servir de point de départ pour les sondages menés dans les divers secteurs. L'ensemble de ces ressources vous aidera à préparer votre sondage rapidement.

Une fois le sondage terminé, le logiciel analyse les résultats et vous les présente. Nous pouvons aussi vous envoyer les données brutes.

Pour utiliser LimeSurvey lors de votre prochaine ronde de négociation, communiquez avec votre conseiller national.

■ **Venai Raniga**



Pouparlers est offert quatre fois l'an. Son but premier est de fournir aux comités de négociations des sections locales du SCFP, aux dirigeants élus et aux conseillers syndicaux l'information nécessaire pour préparer – et négocier – les demandes de négociations.

Trouvez les numéros précédents du bulletin en ligne à [scfp.ca/pouparlers](http://scfp.ca/pouparlers)

Recevez les bulletins par courriel à [scfp.ca/abonnement](http://scfp.ca/abonnement)

Veuillez envoyer toutes corrections, questions ou contributions à Margot Young par courriel au [servicederecherche@scfp.ca](mailto:servicederecherche@scfp.ca)

SEPB 491

**SCFP** / Syndicat canadien  
de la fonction publique

# Des gains importants pour les travailleurs manitobains et ontariens œuvrant auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle

Les travailleurs des services d'aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle du Manitoba et de l'Ontario auront enfin droit à une augmentation de salaire. Dans son budget 2014, le gouvernement ontarien a alloué 200 millions de dollars sur trois ans pour les travailleurs de première ligne. Quant au gouvernement manitobain, il a annoncé récemment qu'il versera six millions sur trois ans aux travailleurs de ce secteur. Ces augmentations auront un énorme impact sur la négociation collective dans un secteur sous-financé depuis longtemps.

## Enjeux sectoriels

Il est très difficile de négocier une augmentation de salaire dans un secteur sous-financé. Plusieurs établissements offrant des services d'aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle n'arrivent pas à garder leurs employés, en raison des bas salaires et des piètres avantages sociaux offerts. Cela affecte la stabilité des soins aux personnes qui ont une déficience intellectuelle. La surcharge de travail et le manque de personnel affectent aussi la qualité des services et de l'aide. Un sondage mené par l'OASIS (Ontario Agencies Supporting Individuals with Special Needs) auprès des organismes ontariens du secteur révèle que plusieurs d'entre eux réduisent les heures du personnel et éliminent des postes. Certains ne comblent même pas les départs en congé de maternité.

## Mobilisation sur le terrain

Les hausses obtenues au Manitoba et en Ontario sont le résultat de la pression exercée par les membres du SCFP œuvrant auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle dans les



Les membres de la section locale 3085 de l'établissement d'intégration communautaire de Selkirk au Manitoba ont remporté une victoire majeure qui a profité à leurs homologues de partout en province. Photo: David Jacks

établissements d'intégration communautaire assistée (ICA). Ces travailleurs savaient qu'une mobilisation politique était nécessaire pour préparer le terrain à la négociation collective.

Au Manitoba, le salaire de ces travailleurs variera entre 13 et 14 dollars l'heure d'ici 2017 en raison des six millions de dollars supplémentaires consentis. C'est encore nettement inférieur à l'objectif minimal de 18 dollars l'heure que vise le SCFP pour tous ses membres d'ici 2018, mais c'est un début. Les travailleurs ontariens devraient toucher une augmentation, mais le ministère n'a pas donné de détails sur l'affectation des nouveaux fonds. Les négociations se poursuivent.

Les membres de la section locale 3085 à l'ICA de Selkirk au Manitoba avaient voté à 94 pour cent en faveur de la grève et un débrayage était prévu le jour suivant l'annonce gouvernementale. Ils avaient déjà tenu un piquet d'information le 15 et le 22 juillet, en plus de manifester devant le bureau de la ministre provinciale des Services à la famille et du Logement, Kerri Irvin-Ross. La volte-face du gouvernement a permis d'éviter la grève. Les efforts

des travailleurs qui militaient depuis plusieurs années afin d'améliorer leurs conditions de travail ont donc été récompensés.

Le 29 janvier 2014, l'Ontario célébrait la Journée des travailleurs œuvrant auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle. Les sections locales ont invité les députés provinciaux à les accompagner au travail pour constater les effets du sous-financement. De plus, les conseillers du SCFP ont rencontré régulièrement les députés des divers partis. Ils ont aussi collaboré avec les parents de bénéficiaires de soins, en plus d'effectuer des sorties médiatiques avant le dépôt du budget. Ils ont finalement déposé un mémoire devant le Comité spécial se penchant sur les services offerts à cette clientèle.

Ces deux campagnes illustrent le lien existant entre la négociation collective et la prestation des services. En effet, les travailleurs qui se dévouent à améliorer la vie d'autrui ne devraient pas vivre dans la pauvreté. Ce message doit être sans cesse martelé.

■ Sarah Ryan

# Une solution au coût élevé des médicaments

On entend souvent dire que le coût élevé des médicaments met en danger les régimes d'assurance-maladie complémentaires. Les employeurs se plaignent du fait que trop de gens prennent des médicaments trop chers. Comme il y a des limites à ce qu'on peut accomplir en limitant la portée des régimes ou en augmentant le recours aux génériques, quelle est la solution?

En fait, elle est connue depuis longtemps, car elle faisait partie intégrante de la vision du système universel de soins de santé pour le Canada imaginée par Tommy Douglas. Il s'agit de l'assurance-médicaments.

Actuellement, les médicaments d'ordonnance de nos membres sont couverts par différents régimes. Certains remboursent les coûts à 100 pour cent, d'autres partiellement ou en coassurance. Malheureusement, certains membres n'ont pas d'assurance du tout. En fait, seulement 42 pour cent de la population canadienne possède une assurance-médicaments, ce qui laisse beaucoup de gens en situation vulnérable.

En se mobilisant, le mouvement syndical a souvent réussi à obtenir des changements qui ont amélioré le sort de toute la population. La mise sur pied d'un régime national d'assurance-médicaments pourrait être notre prochaine grande réussite. Nous pourrions même convaincre les employeurs de lutter à nos côtés pour améliorer le sort des gens, puisqu'un régime national ferait baisser le coût de leurs propres régimes!

## Les avantages

La création d'un régime national d'assurance-médicaments procurerait de nombreux avantages.

**Économiser de l'argent:** le Canada se classe deuxième au palmarès des dépenses en médicaments par habitant selon l'Organisation de coopération et de développement économique. Pourquoi? En partie parce que chaque province achète ses médicaments séparément. Si nous regroupions ces achats nationalement, nous obtiendrions un bien meilleur prix. Selon une étude du Centre canadien de politiques alternatives réalisée en 2010, la mise sur pied d'un régime national d'assurance-médicaments nous ferait économiser 10,6 milliards de dollars annuellement. Cette somme, les employeurs et les provinces pourraient la consacrer à d'autres projets. C'est un choix sensé au plan financier.

**Diminuer les frais d'administration privés et le recours aux régimes privés coûteux:** les assureurs privés réalisent des profits astronomiques grâce aux régimes actuels. Un régime public national serait plus abordable car il retirerait le facteur « profit » de l'équation.

**Rendre les médicaments plus sécuritaires:** l'instauration d'un processus d'évaluation indépendant au niveau national permettrait de mieux encadrer la recherche et les essais cliniques et d'avoir ainsi des médicaments plus sécuritaires. Pour l'instant, les compagnies pharmaceutiques exercent une grande influence sur la recherche, l'approbation et la prescription des médicaments. Un programme national diminuerait leur pouvoir.

**Accroître l'équité:** les Canadiens n'ont pas tous accès à des médicaments à coût abordable lorsqu'ils en ont besoin. Un régime national améliorerait la situation.

L'idée d'un régime d'assurance-médicaments national n'est pas nouvelle, mais en raison de l'apathie politique actuelle il est plus difficile de changer les choses.

Pourtant, l'assurance-médicaments est pleine de bon sens. Elle permettrait de faire économiser nos employeurs et d'aider nos membres et tous les Canadiens. Si le gouvernement fédéral actuel n'est pas prêt à prendre les bonnes décisions pour notre société, nous devons tout simplement le changer.

---

Pour consulter la fiche d'information sur l'assurance-médicaments ou obtenir d'autres renseignements en matière de soins de santé, visitez le [scfp.ca/sante](http://scfp.ca/sante)

■ **Jordana Feist**

